

TRAVAUX DE REQUALIFICATION URBAINE

LA ROCHELLE Rue Marius Lacroix

Accueil HDV - S. BARADEAU - D- F. BAUCHAUD - E. BOUT – Comité de quartier - Commerces et Marchés - Communication Ville - Communication Web - M. DHONT - Education Administration- JF JUILLET - S. LE GOVIC – Mairie de prox CV - M. MARIN - A. MICHON - Police de l'Environnement - Police municipale – P. PRAUD - V. RUAULT – SDIS - Travaux bâtiments - Usagers Assainissement. – Voirie - S. VOYARD – S. BLIN - B. VENOT - A. COTILLEAU – F. CLEMENT- L. BALL – PE. HENNERESSE- R. BILLON-V. ROYER- D. GERMANEAU – P. LAFFARGUE – A. MIRE – J. GOBIN – V. WIECZOREK – COLLECTIF-M-LACROIX

La Rochelle, le 4 juin 2026

Chère Madame, Cher Monsieur,

Comme cela a été annoncé par Monsieur Olivier Falorni, Maire de La Rochelle et Président de la Communauté d'Agglomération, les travaux de requalification de la rue Marius Lacroix vont reprendre dans le tronçon compris entre la rue du Château et la rue du Gué.

Des essais de circulation des véhicules de transport en commun ont été réalisés dernièrement et des améliorations ont été apportées au projet d'aménagement.

Ainsi, afin de préserver la sécurité, le confort et la fluidité des déplacements piétons et cyclistes, sur la zone restant à requalifier :

- les trottoirs seront élargis,
- les espaces de stationnement et de livraison ont été optimisés,
- la priorité des piétons sur les cyclistes aux traversées de voies sera affirmée au moyen de marquages spécifiques.

La **première phase** des travaux se déroulera **du 8 juin au 31 juillet** et concernera **le côté pair** de la portion comprise entre la rue du Château et la rue des Sports (carrefours non inclus) :

- o la circulation des véhicules motorisés et des cyclistes sera maintenue dans le sens « sortie de ville » **depuis la rue du Château jusqu'à la rue des Sports**,
- o le stationnement sera impossible,
- o la circulation des piétons sera possible uniquement sur le trottoir côté impair,
- o les commerces et les services seront accessibles,
- o des places de livraisons et d'arrêts de courte durée seront créées à l'entrée de la rue des Sports et devant la boulangerie au 75 rue Marius Lacroix.

Enfin, les véhicules de collecte des déchets ne pourront pas emprunter leur circuit habituel, ni réaliser le ramassage en porte-à-porte sur le côté pair de la zone des opérations et une portion de la rue de la Verrerie.

Afin de remédier à cette situation, des conteneurs seront disposés aux intersections de la rue Marius Lacroix avec les rues du Château et des Sports ainsi qu'à l'angle des rues de la Verrerie et Maurice Sacré.

Les ordures ménagères et emballages/papiers des riverains côté pair de la rue Marius Lacroix et de la portion de la rue de la Verrerie devront y être déposés à l'intérieur, sans contrainte de jour et d'horaire.

Tout dépôt effectué en dehors de ces points de collecte ne sera pas ramassé et les contrevenants pourront être verbalisés.

Vous trouverez au dos de ce courrier un plan qui vous permettra de mieux appréhender ces dispositions.

Les travaux de la deuxième phase interviendront au mois d'août selon des modalités qui vous seront précisées ultérieurement.

Restant à votre entière écoute nous vous prions de croire, chère Madame, cher Monsieur, en l'expression de notre considération distinguée.



Pierre-Emmanuel HENNERESSE
Adjoint au Maire
Secteur Centre – Aménagement de l'espace public
et Gestion urbaine de proximité



Richard BILLON
Adjoint au Maire
Mobilités urbaines - Stationnement –
Voirie –Taxis et Éclairage public



PLAN

